

L'ACLOT

Abonnement :

Un an fr. 2,50
Six mois » 1,30

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Si l' Dodaine desbourd'rou
Tout Nivelles péirou.

ANNONCES :

Ordinaires, 10 centimes. — Judiciaires, 25 C^{mes}.
Réclames, 50 centimes (la ligne).

ON TRAITE A FORFAIT.

Un nouvel essai.

In Nivelwé du Centre, qui nous écrit de Houdeng-Coëgnies, répond à notre article de dimanche dernier intitulé « Seuls ».

Voici un extrait de sa lettre :

Non, vous n'êtes pas Seuls; beaucoup de Nivellois vous approuvent, vous encouragent; mais beaucoup d'entr'eux font preuve d'indifférence lorsqu'il s'agit de pousser à la roue; beaucoup aussi n'osent pas s'y mettre, ayant peur d'un insuccès, d'un refus; il faudrait donc trouver un moyen de chauffer les indifférents et d'encourager les timides.

En qualité d'ami de l'Acrot et de ses courageux rédacteurs, me permettez-vous de leur donner un tout petit conseil? Le voici: Vous n'êtes pas sans connaître le journal hebdomadaire intitulé: La Petite Revue; n'y aurait-il pas moyen de faire comme lui, c'est-à-dire de donner chaque semaine, quinzaine ou mois un ou plusieurs concours traitant de sujets, ayant rapport à Nivelles ou à sa langue, littérature, mœurs, etc.? Une petite récompense serait accordée aux plus méritants et leur travail imprimé dans l'Acrot; il me semble que ces petits concours vous attireraient un petit nombre de travailleurs plus facilement que le concours annuel, qui les laisse en repos pendant onze mois de l'année.

Je soumets cette idée à votre bienveillance; vous y verrez plus clair que moi; peut-être vous est-elle déjà venue; je souhaite vivement qu'elle vous paraisse et soit utile.

Il n'aurait ni s'desbauchi pou n'mauvaiche année; put-ét' qué vo m'rspoudrez in m'demandant in pau pu d'acques eie ni tant d'blaque; on est marié, c'est né d'jà pu l'même; eyed adon co n'saqué: jé n'sus ni capabe à met' deux bounes idées inchiennes.

Jé n'sus ni moins pou ça vo tout dévoué serviteur éyé si vo d'vri in djou, pou continter tout l'monde éyé arriver à vo compte, rhaussi les abonnemints, dj'in perdrou deux putout qu'un.

En vous serrant sincèrement la main, Stoisy, Clipotia et Vas-y-vir.

IN NIVELWÉ DU CENTRE.

Bien que nous ne partagions guère l'optimisme de notre correspondant — et cela se conçoit aisément — nous ne voulons pas que l'on puisse nous reprocher d'avoir négligé un seul moyen de faire naître, dans la jeunesse nivelloise, le goût des études wallonnes.

Nous accueillons donc l'idée de In Nivelwé du Centre et nous ouvrons immédiatement un concours, dont voici l'objet: Une rédaction en prose sur un sujet nivellois (narration, description, étude de mœurs, etc.)

Le vainqueur recevra un exemplaire des Aventures de Jean d'Nivelles, par M. Renard, et la pièce primée sera insérée dans l'Acrot ou dans l'Armonak de 1891.

Les pièces destinées au concours devront être adressées, franchises de port, à M. Georges Willame, rue de Charleroi, 71, à Nivelles, avant le 3 Septembre 1890.

Blasons communaux.

On a placé sur la façade du palais de justice (aile gauche) les armoiries des six communes suivantes de l'arrondissement de Nivelles: Genappe, Braine-l'Alleud, Perwez, Jodoigne, Nivelles et Wavre.

Beaucoup de nos lecteurs en ignorant sans doute la signification, les quelques renseignements qui suivent les intéresseront peut être.

Les armes de Genappe (et non Jenappe) conservent le souvenir de l'antique château des ducs de Lothier, situé à l'emplacement actuel de la station de Genappe. Elles sont d'un âge respectable, puisqu'elles figurent sur le sceau de cette ville, apposé à la charte de Corntenbergh du 17 septembre 1372, dont l'origi-

nal est conservé au musée communal de Bruxelles.

Malgré de nombreuses recherches, nous ne sommes pas parvenus à découvrir le sens des armes de Braine-l'Alleud, confirmées, en dernier lieu, par arrêté royal du 25 mai 1838. Le Brainois qui publie chaque semaine, dans l'Annonce Brabançonne, un intéressant article sur le Vieux Braine-l'Alleud, devrait bien tâcher d'éclaircir cette question ou, s'il la possède, nous en faire connaître la solution.

Les armes des de Hornes, anciens seigneurs de Perwez, figurent sur le blason de cette commune depuis un temps immémorial. Les trois cornets qu'on y remarque sont des emblèmes parlants, le mot flamand *Hoorn* signifiait *Cornet*. Un arrêté royal du 4 octobre 1845 autorisa Perwez à entourer ses armes de la devise: *Amour de la Patrie*, afin de rappeler la part glorieuse prise par ses habitants aux événements de 1830. Il est étonnant que l'on n'ait pas reproduit cette devise sur le blason destiné à notre palais de justice.

Par délibération du 17 février 1838, le conseil communal de Jodoigne sollicita l'autorisation de conserver son sceau et ses armoiries, portant un fort donjon chargé d'un écusson à un lion. Les recherches faites au sujet de cette demande à la Bibliothèque de Bourgogne prouvent que Jodoigne possédait un sceau antérieur à celui qu'elle revendiquait et un arrêté royal du 15 septembre 1841 lui restitua ses antiques armoiries. On y voit un lion, presque semblable à celui de Tervueren — ancienne résidence du souverain, comme Jodoigne, — et deux tourelles qui doivent faire allusion au vieux château ou aux portes des remparts. On ne s'explique pas pourquoi l'on a choisi, pour les faire figurer sur la façade du nouveau monument des armes non officiellement reconnues.

Il est inutile de rappeler quels souvenirs, évoquent la crose abbatiale et le lion brabançon figurant sur le blason nivellois. Primitivement, ce dernier ne portait que la crose et les jurés et rentiers soulevèrent une bien grosse querelle lorsque, au xvi^e siècle, ils chargèrent les armes de la ville du lion brabançon et affirmèrent ainsi, aux dépens de l'autorité abbatiale, leur dépendance du duc de Brabant.

Quant à l'écu de Wavre (et non Wawre), il porte des armes parlantes, les feuilles aquatiques qui y figurent rappelant l'étymologie du mot Wavre (Wouwer, Wyver et Vyver) lequel signifie *vivier*.

On remarquera que tous les blasons du palais de justice sont surmontés d'une couronne, qui nous paraît assez fantaisiste. Seule, aux termes des dispositions officielles, la ville de Wavre a le droit de porter « l'écu timbré d'une couronne d'or. »

G. WILLAME.

Em' Nivelles.

A M. Joseph DEFRECHEUX.

- O m'a dit bl souvint : « Vos aimez trop Nivelles ;
- Perdez bi-n'attention qu'ça n'vos troublell' l'esprit.
- N'a-t-i ri d'aut' au monde ié n'a-t-i qu'in estwelle,
- Pou r'lur', quand l'nûl' arrive, au mitan du stwêl' ?
- Drouvez seûlminit vos ys; drouvez vos deux oreies :
- Au r'gard de branmin d'z aut', qué-s-qué c'est qu'vo p'tit traû ?

• C'est comme in nwê crasset au r'gard du blanc soleie ;
• Cê-s-n'est ri, muchi-l-lé ! Mais ça, djé n'pu bl mau !

Djé voutrou pouvêr prind, à spalle em' vi Nivelles.
Eyé l'd'aller moustrer d'ainsi pa tous costés ;
Djé l'voutrou pouvêr mett' comme in saint dins' n'potello
Eyé tout l'temps de m'vie li-z-arrindgi s'n auté.

Quand djé m'pourmenn' tout seu, swét'i pa lé l'Longu' Haie,
Swét-i dins iun des bos qu'il a ci l'alintour,
Djé n'ai pu pou d'rappet; djé vas, i faut qué d'vaie !....
Combi-n-ai-dj' fait la d'dins de tours éyé d'ratours !

T'abourd qué dj'vwé d'au lon no vi cloki d'Nivelles,
Djé su-contint; l'aut' ress', d'jainme austant vatch' qué via;
Qué les fleurs seuchonss' vieie ou qu'ell' seuchonss' nouvelles,
Ell' sont bounn' comme ell' sont : tout à fait m'chenn' si bia !

Quand l'djou pique, à l'esté, c'est co souvint m'marotte
De gripi l'tienn' Saint Hoch pou vir d'in haut l'coup d'y :
El ville est là dins l'fond, comme enn' merb' dins-n-enn' potte
Ou bl, c'est l'cas de l'dir', comme in mouchon dins s'nid.

Eyé dj' sontche à tout' soûrte : à m'famle, à m'djounesse,
A les ciens qui sont voie pou n'pu jamé r'véni,
A qu'q'astou Nivelles au vl temps des abbesses,
A qu'qu'i s'ara d'main... A tout' soûrt', qué dj'vos di....

Djé vwé nos rataions dins leus p'tités ruelles ;
Djé les vwé perdant l'air, au nûl', su leus remparts ;
Djé vwé nos vie grand' m'er' qui travaient l'intelle,
Attélée au mestl, sans lachi, timpe et tard.

Djé vwé les dgins de m'course éyé, pus lon, pa dière,
Comm' dins-n-in spais brouiard, l' m'chenn' vir nos effants...
Eyé v'là qu'dj'intinds dir', pa des vwés d'cémintière :
• Ça, c'est des Nivelles; les Acrots sont pa d'vant. »

Eyé c'est pourtant vrai : djé n'din connais pus wêre,
Des Acrots du vl temps, amoureux d'leu-n-indwé,
Des ciens qui ravisont leu Nivel' pou leu mère
Ié sans quitter leu traou sont-st-heureux comm' des rwés.

Les dgins sont bi candgis ! Ç'n'est pu seûlminit leu tiesse,
C'est leu corps qui travaie ié qui w'éyach' toudi ;
Demêrant dins s'villatch, c'est s'fé wêti pou biesse
Eyé d'vant d'ieuss' leu-n-homme, i faut vir du pa.

Va-t-i méieux d'ainsi ? • Woye ! • dist-o; djé l'au cwêre.
Mais mi, c'est-st-a Nivel' qué dj'vu vife ié morl ;
Peu, d'ailant ké l'Foûrtun', de ramêner l'Misere,
Djé vu n'avwêr qu'in traou, comme el pu pouf sori.
Nivelles, le 22 d'juin 1890.

Georges WILLAME.

(Anthologie des Poètes Wallons, par Charles Defrecheux, Joseph Defrecheux et Charles Gother; 7^e fascicule).

L'incident de la parade de dimanche.

Nous avons connu, au collège, un surveillant qui avait une singulière façon de se faire craindre de ses élèves : il allait se placer souvent au fond de la salle d'études et au moment où chacun, la tête penchée sur le pupitre, semblait bien attentif, il donnait un formidable coup de règle sur la porte, qu'il avait derrière lui; l'élève qui avait le malheur de retourner la tête était sévèrement puni de sa curiosité.

Vous trouvez sans doute le système drôle, pour ne pas dire plus; mais la conduite du major, dimanche, à la plaine, ne le dépasse-t-elle pas de cent coudées? Voici en peu de mots comment les choses se sont passées :

Le major se trouvait devant la troisième compagnie et donnait ses dernières recommandations :

— Je vous en prie, Messieurs, lorsque l'inspecteur viendra, restez absolument immobiles. Il passera devant vous, vous n'urez tout le temps de le DÉVISAGER à votre aise.

Ces derniers mots ont été dits en plaisantant et le major s'est mis lui-même à sourire.

Or « quand un gendarme rit dans la gendarmerie, tous les gendarmes rient dans la gendarmerie » : tous les gardes de la troisième ont ri et le garde Vandenberg comme les autres.

Quelques secondes s'écoulaient, le sourire a disparu des lèvres du major, qui dirige des regards foudroyants sur le garde Vandenberg :

— Sortez des rangs, vous !

— Vous ? C'est moi ?

— Oui, vous ?

Et le garde sort des rangs en recevant cette apostrophe :

— Je vous apprendrai la discipline, moi !

Un tambour vient à la rencontre du coupable (?) et le conduit à deux pas du corps de musique.

Un quart d'heure se passe, le major accourt au galop vers cette sentinelle toujours gardée par son tambour :

— Garde Vandenberg, à vingt pas du corps de musique, pour que vous n'ayez pas l'air d'en faire partie (1), et tout de suite !

L'autre s'empresse d'obéir et se retire à vingt pas, où on le laisse exposé à la vue du public pendant une heure et demie, jusqu'à la fin de la revue.

Voilà l'incident tel qu'il s'est passé ; tous les gardes témoins de la scène sont prêts à affirmer la parfaite exactitude de ce qui précède.

Donc, le major provoque lui-même l'hilarité et il punit l'un des gardes qui se croit, comme tous les autres, autorisé à la partager !

Le major, en isolant un des gardes, voulait-il montrer aux inspecteurs qu'il savait faire respecter la discipline au sein de sa garde ?

Le motif invoqué était bien futile pour choisir sa victime.

Que dire aussi de cette obstination à vouloir montrer à tous qu'il a mis un de ses hommes en pénitence ? Et quand nous mettra-t-il à genoux avec le bonnet d'âne, ou dans un coin, les bras tendus, avec le fusil sur les mains ?

Bien des gardes disaient après l'exercice que s'ils s'étaient trouvés dans le cas de M. Vandenberg, ils se seraient empressés de quitter la plaine. Nous croyons, nous, que c'eût été une maladresse : en restant, le garde puni n'a pas commis d'acte d'indiscipline et a ainsi conservé le bon droit pour lui.

On nous dit que l'inspecteur, mis au courant de la

(1) Quel honneur c'eût été pour le garde Vandenberg.

C'est l'pus malin qu'attrape l'aute.

Dans les ouvris, i d'a d' toutes les sourtes : des bouns èyé des mauvais, des vaïants èyé des vauris ; i d'a même des ciens qué c'est-st-enne vraie misère dé d'vver passer pa leus mains. Donnez leu n' bésogne, ça dure austant vatche qué via èyé l' samedi leu n'ouvrathe est t'aussi avancé qué l'lundi au nôte.

Enfin, n' d'in faut-i ni d' toutes les sourtes pou fé in monde ?

Ainsi, téné : enn' brigade d'ouvris ardweïsiers astinent in djou in train d' couvri d'ardwesses enn' grande maiso d' moncieu qu'o n'vou d' bati. C'astou tous bouns ouvris, mais pourtant i d'avou iun dins l' binde qu'avou in goï comme enn' tchause èyé bi souvint, avant dige heures au matin, il avou n' dace si télmint fourte qu'i n'vyou pus ni clau ni ardweïse èyé qu'i stou boïn à pouërter coëchi.

Quand d' dis pouërter, djé m' abuse, i s' couëhou bi li même, mais c'astou n'impourte éu. O-n'a raiso d' dire qu'il a in bon Dieu pou les soulées, pa'c' qu' bi souvint i montou à l'esquie tout balzinant, qué vos ariz piéssé qu'à chaque esploton i d'allou voler les quatre fiers in air ; mais, bah oui, il arrivou au dseur comme les autes, èyé quéqu' minutes après, i r'desquindou co bwère enn' lampe.

In coup pourtant, il avou si bi s' compte, qu'i n'a pu seu deskinde èyé qu'i s'a coëchi tout fi long dsus l' twé à n' place iusqu'i n'avou co pou d'ardwesses.

chose, a approuvé la conduite du major ; mais « qui n'entend qu'une cloche... »

Pour nous, nous espérons qu'on osera soumettre ce délit au conseil de discipline. CLIPOTIA.

Boîte du Journal.

Nous recevons la lettre suivante de M. Alexandre Desrousseaux, le chansonnier lillois bien connu, avec lequel nous avons la bonne fortune d'être en relation :

Lille, le 12 août 1890.

Mon cher confrère,

Je lis dans l'*Acclot* du 13 juillet dernier (N° 47) une chanson intitulée *El' casaque d'emm' Grand'père*, laquelle est, parait-il, extraite de l'*Almanach d'Sougnies et des alentours* et dont la paternité est attribuée à M. Dufonteny, inspecteur principal de l'enseignement primaire, mort il y a quelques années.

Je crois devoir vous informer que cette même chanson a aussi paru dans l'*Armonaque de Mons* de 1864, sous le même titre, mais avec cette annotation : *traduction libre du texte lillois de Desrousseaux*.

C'est dans le troisième volume de mes *Chansons et Pasquilles*, paru en 1887, que M. Letellier, auteur du dit *Armonaque*, a trouvé ce texte que vous verrez également aux pages 79 à 82 de la troisième édition de mon ouvrage.

Je ne me plains pas de ces reproductions ou traductions comme on voudra, au contraire. Toutefois vous me feriez plaisir en insérant ce petit mot dans un des prochains numéros de l'*Acclot*.

Agréer, je vous prie, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de mes sentiments affectueux.

A. DESROUSSEAUX.

Les termes prudents dans lesquels était conçue la note de l'*Acclot* du 13 juillet prouvent que les titres de M. Dufonteny à la paternité d'*El' casaque d'emm' grand'père* ne nous semblaient pas clairement établis.

Nous sommes heureux d'être édifiés sur ce point et d'apprendre que M. Desrousseaux est l'auteur de cette œuvre charmante, si populaire au pays wallon. Nous aurions dû nous douter que la même plume, ou plutôt le même cœur, avait chanté le *ptit Quinquin et l'habit d' min Grand'père*. C'est avec le plus vif plaisir que nous avons lu le texte original de cette ligne fantaisie, maltraitée — comme c'est la coutume — par la plupart de ses traducteurs.

Nous entretiendrons prochainement nos lecteurs d'une intéressante brochure, que nous avons sous les yeux, concernant l'aimable chansonnier français.

G. W.

A DROITE & A GAUCHE.

L'orage qui a éclaté sur notre ville, dimanche vers quatre heures, n'a pas été de longue durée ; mais la pluie est tombée en telle abondance qu'on

I stou là qu'i ronflou, stindu à l' blaque du soleie ; les autes ouvris ont aspruvé d' l'eskeure pou l' rinvèi dé peu dé l' vir rouler à l' vallée ; mais pou d'avance : c'est comme s'i z'avinent ieu poussé conte el pouërte dé l' grande égliche pou l' fé tchère.

In affaire pareie, vos comperdez bi qu' ça s'a dit tout d' suite dins tout l' batimint ; Gustin indourmi dsus l' twé ! I d'avou djé fé des frinques dédins s' vie, mais n' pareie, c'astou aôte.

Tous les ouvris ménusiérs qui stinnet dins l' maiso, in train d' claver les plantchis, n'ont fait qu'eune flamme pou grippi dins l' courniche èyé d'aller vire em' Gustin stindu comme in bienheureux.

— Ça n'est-i ni embétant, d'sou-t-i in ardweïsier, dé daller s'arrindgi d'enn' manière pareie ?

— Qué direz fé à ça, Bert ? C'est s' goût, n' do, i n' bwè ni les liards des autes èyé tant qu'il est là, i n' fait pou d' mau à persène.

— Djé n' dis ni qu' non ; mais avé tout ça i d'in faut iun inspré à costé d' li, pou l'impêchi qu'i n' voie desbrigi s' carcasse déssus l' trotwère. Pindint ç' temps là, l' soleie toune èy o n' fait ri.

— I n'est ni nécessaire dé m'érer d' garde à costé d' li, respond-t-i iun ; rattindez n' munute, djé n'in vas vos l'arrindgi, qu'i sàra t'aussi seur là avé s' tamponne qué s'il astou à sang fwé d'su l' caïau. Ey in dsant ça, i desquind tout ses pus rade dins l' tclrambe éiusqu'i travaïu ; i prind s' martia èyé saquants pointes dé Paris èy i r' monte tout près d' Gustin qui continuou à ronfler à fé trembler toute el maiso. I stou là stindu d'sus s'vinte avé s' liesse déssus ses deux nrais ; il avou dins s' dos in ptit borgéron comme tous les

aurait pu croire à un véritable déluge.

En peu d' instant, la gare du Nord a été envahie tout entière par les eaux (descendant de Sotriamont et des campagnes environnantes) que les deux regards d'aqueduc placés près du passage à niveau étaient impuissants à évacuer.

Le chemin de Sotriamont était transformé en un large torrent charriant du sable, des briques et des débris de toute espèce ; deux heures après l'orage, les eaux n'avaient pas encore cessé de couler et lorsqu'elle se furent retirées, toutes les voies étaient couvertes, sur une très grande longueur, d'une couche de sable haute d'un demi-pied.

Un ouvrier (ou dit que c'est un Nivellois) demandait en vain à sa femme l'argent nécessaire pour aller à Bruxelles chercher l'*soufflage*.

— Djé vos dis qué d' n'ai ni dandgi d'ça ci, nos avons djé des vis piffots assez d' sus l' guerni.

A rapprocher de la recommandation que faisait une autre femme à son mari au moment du départ :

— Si o vos l' donne, c'est boû ; mais i n' faut ni fé l' biestrie dé l'ach'ter.

M. Jadu, cordonnier en notre ville, s'est vu — pardon, ne s'est pas vu — soustraire sa montre et sa chaîne (toutes deux en argent), pendant qu'il participait à la manifestation organisée, lundi dernier, en l'honneur de M. E. de Laliex.

La plainte portée par le volé n'a pas abouti, jusqu'ici.

Nous apprenons que le *Cercle vélocipédique* de Nivelles organise pour le 21 septembre prochain une grande fête à la station de Baulers.

Cette semaine ont eu lieu les distributions de prix dans nos établissements d'instruction primaire.

L'école communale des garçons a ouvert la série. La salle du Waux-Hall était bondée et le public a fait un chaleureux accueil aux jeunes acteurs qui ont interprété la petite comédie : « Un rat dans l'atelier. »

Cette cérémonie était présidée par M. de Burlet, bourgmestre, qui avant la distribution des récompenses a prononcé un court discours où il a montré le danger de l'encombrement toujours croissant des carrières.

Le lendemain, même affluence de monde pour la distribution des prix aux élèves de l'école communale des filles, dirigée par Madame Borlée.

Les toilettes blanches des petites filles donnent un caractère plus gai à la fête.

Après l'exécution de deux chœurs par les élèves,

ardweïsiers ont èyé n' maronne si bi l'artche qu'o d'arou bi mis deux pareies à li d'ins.

Bert li z'a clavé s' borgéron à les feniets avé quatre ciq pointes dé Paris èy i d'a ma austant à les djambes dé s' maronne, si bi qu' l'aute astou là aplaki dsus l' twé comme in pain mau r'vènu.

Qu' qu' les autes ont ri, in vyant m' Gustin d'ainsi abertaki, i n'est ni dé l' dire, èyé tout l'monde s'a r'mis à l' bésogne seur et certain qu'o povou iesse tranquie déssus l' compte du dourmart.

Mais si Gustin astou pris avé saquants gouttes, i n' li fallou ni longtimp n'ri pou s'erfé.

Après qu'il a ieu là dourmi n' bonne heure, il a couminchi à s'eskeure, ou putou il a aspruvé ; i sake en djambe, i sake l'aute ; ni moi dé s' boudgi ; ses bras èyé s' courps, c'astou co l' même. Les autes riinntent comme des biesses à l' vir es' desvinquii, èy i riinntent co pus à vire el visatche saisi d' Gustin, qui couminchou à crier au secours, comme s'il avou ieu l' diàle dins l' vinte.

Les losses avinent bi trop d' plaisi à lé r'wéti pou daller à s' secours ; qué du contraire :

Allons, Gustin, r'lèvez-vous !

— Vos d'avez ieune dé flemme, pou d'mèrer stindu d'ainsi !

— Gare, gare, là l' maïsse !

Déssus ç' mot là, Gustin a fait in déni effourt pou s' desclapper : es maronne èyé s' borgéron ont craqui t'a-n-in coup èy i s'a r'lévé qu'i n'avou pu qu' des ferloppes à l'intour dé li ; el resse dé ses loques astou d'mèré clavé au twé.

(El fi sava pou dimanche qui vi).

M. l'échevin Hanon, qui représentait le conseil communal avec M. H. Dulier, prononça un discours très bien tourné sur l'importance de l'éducation de l'enfant à côté de l'instruction proprement dite.

L'école d'application avait eu sa distribution des prix le matin. Cette cérémonie a eu lieu, comme d'ordinaire, dans une des salles de l'établissement. C'est plutôt une fête de famille et le public curieux n'y assiste guère.

Une petite comédie, très bien été interprétée par les bambins, a eu grand succès et a beaucoup fait rire le public. Un tout jeune élève s'est particulièrement distingué par la manière naturelle et naïve avec laquelle il a rempli son rôle.

Voici les noms des élèves qui se sont distingués dans ces différentes écoles :

Ecole communale des garçons.

5^{me} Classe. — Harcq, Alfred et Maque, Fernand.
4^{me} » Delatre, Eugène et Tamine, Léon.
3^{me} » Allard, Théophile et Lonfils, Félix.
2^{me} » Peeters, Camille et Saintes, Marcel.
1^{re} » (1^{re} année) Lhermite, Jules et Druet, Oscar.
1^{re} » (2^{me} année) Hocq, Jules ; Hemborg, Georges ; Antoine, Georges ; Bernier, Georges et Garin, Emile.

Ecole d'application.

1^{er} DEGRÉ. — 1^{re} Année d'études : Debiesme Max ; Barigant Nestor et Servais Arthur.
2^{me} Année d'études : Raepsaet Léon ; Collot Gaston et Gaillard Joseph.
2^{me} DEGRÉ. — 1^{re} Année d'études : Willame Gaston ; Harcq Omer ; Delcorde René et Delcroix Louis.
2^{me} Année d'études : Raepsaet Maurice ; Lebon Jacques et Lanneau Emile.
3^{me} DEGRÉ. — 1^{re} Année d'études : Lejeune Jules ; Van Hove Adolphe et Piétain Emile.
2^{me} Année d'études. — 2^{me} SECTION : Stocq Louis.
Ex æquo : Bodiau Oscar et Lejeune Georges.
Ex æquo : Brulé Max et Dubois René.
1^{re} SECTION : Servais Oscar ; Larbalestrier Fernand et Hennau Jules.

Ecole communale des filles.

1^{re} classe (1^{re} division). — Excellence : 1^{er} prix : Badart, Isabelle ; 2^e prix : Bardiau, Marie.
2^e division. — Excellence : 1^{er} prix : Dewamine, Léontine ; 2^e prix : Le Bon, Marguerite.
2^e classe (1^{re} division). — Excellence : 1^{er} prix : Hulin, Marie ; 2^e prix : Lambert, Julia.
3^e classe. — Excellence : 1^{er} prix : Saudron, Pauline ; 2^e prix : Lambert, Jeanne.
4^e classe. — Excellence : 1^{er} prix : Dujacquier, Odile ; 2^e prix : Durieux, Augusta.
5^e classe. — Excellence : 1^{er} prix : Tilman, Marie ; 2^e prix : Edouard, Julia.
6^e classe. — Excellence : Goffart, Elise.

Nous apprenons avec plaisir que M. Temperman, de Nivelles, vient d'obtenir le premier prix de sculpture, cours de 6^e année, à l'école St Luc à Gand.

« Les cigares extra fins de la marque » Templiers, à 7 pour 1 franc, déposée par la grande manufacture, D. Marits et C^o, se trouvent chez M. Félix HENIN, Grand'Place à Nivelles, seul dépositaire pour cette ville. »

Echos de la revue.

Le lieutenant-colonel a recommandé à un petit caporal de la deuxième de remplacer à l'avenir sa cravate bleue par une cravate noire, s'il tenait absolument à en porter une.

Qu'aurait dit cet empanaché s'il avait vu les blancs plumets ?

On a remarqué avec étonnement que le pantalon à jambières en cuir que le major porte à tous les autres exercices avait été aussi soigneusement caché que les blancs plumets.

Comme ceux-ci, ce pantalon ne serait-il d'ordonnance que... quand l'inspecteur n'est pas là ?

Avant l'arrivée de la musique, un garde à son capitaine :

Ey' adon, capitaine, el musique n'est ni co au posse? Pourtant, à l'baraque, pou l'parade, c'est toudis ielle qui couminche.

Pour mettre les troupes en ligne correcte il existe certain commandement dont on ferait bien d'atténuer la crudité, surtout lorsque des dames viennent suivre de près les exercices.

Le lieutenant-colonel inspecteur et son adjoint ont,

parait-il, félicité les officiers de la bonne tenue de leurs troupes et se sont montrés satisfaits des exercices que celles-ci ont exécutés.

La garde tout entière attend avec impatience que le major lui fasse part, par voie de proclamation, de ces éloges, si bien mérités.

Carré magique.

Disposer quatre fois les chiffres 5, 6, 7, 8, dans un damier de 16 cases, de façon que l'addition des quatre colonnes horizontales et verticales et des deux diagonales donne 26 pour total.

Le mot du dernier logographe est : MONDE.

Ont deviné : Totor et choumaque et Tati l'Perriqui ; M. M. Waerschoot ; La fidèle nivelloise, qui regrette bien de n'avoir pu aller revoir Djean et manger del tarte al jotte.

(Les rôles sont renversés : voilà maintenant que vous posez une énigme à l'Acad. Et elle est si impénétrable, cette énigme, que nous jetons notre langue aux chiens, en implorant votre... clémence : serait-ce cela ?)

Etude de Maître CASTELAIN, notaire à Nivelles.

A vendre de la main à la main :

Une belle Maison de Maître

située rue de Soignies à Nivelles, comprenant au rez-de-chaussée 2 salons et salle à manger très bien décorés, antichambres, cuisine, laverie et office ; au 1^{er} étage, 7 chambres et cabinet d'aisance ; au second, six pièces et 3 mansardes pour domestiques ; grand escalier et deux escaliers de service, vastes greniers et caves à provisions et à vins avec nombreux caveaux, cour, jardin d'agrément au fond duquel se trouvent de vastes dépendances ayant accès dans l'impasse Bléval par une porte cochère et se composant de buanderie, remises, salle de bain, caves à charbon et à provisions, citerne à eau de pluie. L'eau de la ville et le gaz y sont installés.

Pour visiter cette propriété et obtenir tous renseignements, s'adresser au dit Notaire.

A Vendre :

JOLIES MAISONS OUVRIÈRES

de bon rapport, avec jardin, sises au centre de la ville. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au dit notaire.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

Un bloc de Terrains à Bâti,

situés à Nivelles, avenue du Moulin Delfosse, d'une contenance superficielle de 83 ares 40 centiares.

Pour les conditions, s'adresser audit Notaire.

A LOUER Maison à usage d'estaminet

située coin de la rue de Namur et du boulevard de la fleur de Lys. — Occupée jusqu'au 1^{er} septembre par M. Jean Even.

S'adresser à M^{me} V^e BARY, b^d de la Fleur de Lys.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

pour hommes, dames et enfants.

DRAPERIES ET NOUVEAUTÉS.

V. PLISNIER-PONCELET,

Grand'Place, 17, NIVELLES.

SAISON D'ÉTÉ 1890.

Pardessus demi-saison	depuis frs 14,75
Costumes pour hommes	» » 12,00
» » enfants	» » 3,75
Pantalons	» » 4,75
Gilets fantaisie	» » 5,00

VÊTEMENTS SUR MESURE EN DIX HEURES.

FAÇONS GARANTIES.

Change, fonds publics, coupons

ORDRES DE BOURSE

Commission un franc par mille

EDOUARD ATQUET

RUE DE BRUXELLES, 18.

La maison avec écurie

occupée par J.-B. Vanderbeck, boulevard de l'Hôpital, ainsi que PLUSIEURS PETITES MAISONS dans l'impasse, sont à louer.

S'adresser rue des Canonnières, 2.

Etude de Maître A. DELBRUYERE, notaire à Nivelles.

A LOUER

Une Maison avec Jardin,

sise rue Gillard-Heppe, à Nivelles, occupée antérieurement par M. Verelst.

Jouissance immédiate.

Pour les conditions, s'adresser en l'Etude du dit notaire. (91)

A. LEFEBVRE-DELMELLE

RUE DE NAMUR, 30, NIVELLES.

Porcelaines, faïences belges, françaises et anglaises — Cristal uni, gravé et taillé — Demi-cristal — Gobeletterie commune — Poterie — Lampes et suspensions — Bougies.

Grand choix de fantaisies. (127)

H. WERS & J. PEETERS

AGENTS DE CHANGE ET CHANGEURS.

134, Boulevard Anspach, 134, BRUXELLES.

Change et fonds publics — Ordres de Bourse — Commission 1 franc par 1000 — Renseignements gratuits sur toutes les valeurs.

Encaissement sans frais de tous coupons belges et étrangers.

Correspondants à : Paris, Berlin, Londres, Amsterdam. (128)

Le sieur ROOBAERT, charcutier, rue St Jean, n^o 5, près de l'Eglise St-Nicolas à Nivelles, a l'honneur de faire connaître qu'il peut fournir des jambons cints, soit entiers, soit par morceaux, d'aussi bonne qualité et au même prix qu'à Bruxelles. Etabli pendant onze ans dans cette dernière ville, il est à même de livrer de belle et bonne marchandise lorsque les clients lui donnent le temps d'en soigner la fabrication.

Tous les jours : Jambon, tête de veau vinaigrette, pâté de foie, tête pressée, bouidins de Liège, français et blancs, saucissons de Boulogne 1^{re} qualité, bloedpens, etc., etc.

LAMBERT JOSEPH, boucher

(CAFÉ-RESTAURANT)

rue Ste-Anne, Nivelles.

Tous les dimanches et lundis tête de veau à la vinaigrette. Envoi à domicile sur commande. (131)

La maison Jamart a l'honneur d'informer sa nombreuse et ancienne clientèle, qu'à partir du 15 juin, les ateliers et magasins de chaussures seront transférés de la Grand'Place, 63, à la rue de Ste-Anne, 7, près du nouveau Palais de Justice. (130)

ON DEMANDE UN DOMESTIQUE.

GAGES D'APRÈS MÉRITES.

Prendre l'adresse au bureau du journal. (127)

Tous les jours glace brute naturelle, et sur commande, glaces à la vanille, au café, aux framboises, etc. TOUS LES DIMANCHES GLACES PAR PORTIONS CHEZ HYERNAUX, PATISSIER, GRAND'PLACE. (125)

FRÉDÉRIC WILLAME,

Rue de Bruxelles à Nivelles.

BANQUE & RECOURVEMENTS

VENTE ET ACHAT DE FONDS PUBLICS
COURTAGE : Un franc par mille.

AGENCE PRINCIPALE de la C^o belge des « PROPRIÉTAIRES RÉUNIS », pour l'assurance à primes contre l'incendie. (129)

HAUTAIN FRÈRES,

FAUBOURG DE MONS, NIVELLES.

Pavements céramiques, cheminées, tuyaux en grès vernissés pour canalisations, égouts, courbes, raccords, syphons, sterfsputten et vases de latrines ordinaires et à syphons : le tout provenant des meilleurs fabriques.

PARAITRA PROCHAINEMENT :

El Rouse dé Sainte Ernelle,

drame (1) wallon, par Georges WILLAME.

Prix par souscription : fr. 1.00.

Prix en librairie : » 1.25.

On souscrit chez M. Ad. MERTENS, éditeur, 12, rue d'Or, à Bruxelles, ou chez l'auteur, 77, rue de Charleroi, à Nivelles.

